

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00349

Numéro SIREN : 527 874 903

Nom ou dénomination : A.X INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 636

Désignation de l'entreprise		EURL LE MOULIN D'ANTOINE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4B CHEMIN DES BAUDS		04860 PIERREVERT	
Numéro SIRET *		5 2 7 8 7 4 9 0 3 0 0 0 3 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	3 113	030	1 683
	Immobilisations financières * (1)	040	983	042	983
Total I (5)		044	4 096	048	1 683
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	2 043	074	2 043
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	117 737	086	117 737
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	119 780	098	119 780
Total général (I+II)		110	123 876	112	1 683
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	3 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	300
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134		134	109 365
	Résultat de l'exercice	136		136	(4 181)
	Provisions réglementées	140		140	
	Provisions pour risques et charges	142		142	108 484
	Total I	144		144	112 665
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	8 079	172	13 709
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	13 709	176	13 709
	Total général (I + II + III)	180	122 193	180	126 375
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

Avis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL LE MOULIN D'ANTOINE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			2 323
	Production vendue	biens			215		214			66 997
		services *			217		218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			1 043
	Autres produits						230			9 549
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232			79 912
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			1 082
	Variation de stock (marchandises) *						236			362
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			16 261
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			2 225
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3 184		16 896
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244			945
	Rémunérations du personnel *						250			34 662
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			6 920
	Dotations aux amortissements *						254	996		2 194
	Dotations aux provisions						256			9 473
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262			9
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation		(II)				264	4 180		91 028	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 180)		(11 116)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280				
	Produits exceptionnels		(IV)			290			136 625	
	Charges financières		(V)			294	1			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300			89 621
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(4 181)		35 888	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	4 181	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit (44. septies)	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septecies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	4 181	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : *9.....4 dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	4 181	

A.X INVEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 4B Chemin des Bauds
04860 PIERREVERT
RCS MANOSQUE 527 874 903

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Monsieur Ludovic ARNOUX, demeurant 4 B Chemin des Bauds - 04860 PIERREVERT
Propriétaire de la totalité des 100 parts de 30 € chacune composant le capital social de la société
A.X INVEST.

Associé unique et Président de ladite société,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

En sa qualité de seul Dirigeant de la société, Monsieur Ludovic ARNOUX, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31
Décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice, lesdits comptes se soldant
par une perte de (4 181) euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes
ou résumées dans le rapport de gestion.

L'actionnaire unique constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code
général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre
des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code
général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, et Président, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le
31/12/2020 :

Perte : (4 181) euros

Affectation

- Au compte report à nouveau :(4 181) euros lequel se verra porté à la somme de 105 186 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	NEANT		
Année N-2	NEANT		
Année N-3	NEANT		

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique prend acte des conventions suivantes :

- Absence de rémunération du Dirigeant.
- La société est hébergée gracieusement dans les locaux appartenant au Dirigeant.
- un compte courant d'associé dont le solde s'élève à la somme de 8 078 euros..

Les frais de déplacement et de représentation sont, sur justificatifs, pris en charge par la société.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

L'associé unique
Ludovic ARNOUX

